C.S.M. PLONGEE

FICHE D'INSCRIPTION - Saison 2021-2022
- Mémo -

Le bulletin d'inscription :

- ☞ à compléter **informatiquement** *(une meilleure lecture de notre part évitera les erreurs de transcription)* ;
- ☞ 1 exemplaire papier est à remettre *(suite à des pertes, nous n'acceptons plus les versions reçues par mél)* ;
- ☞ Le document « les règles de la bienséance » dûment signé ne concerne que les nouveaux apnéistes ;
- ☞ **Le dossier doit être remis complet pour considérer une inscription valide**.

Le Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique des activités subaquatiques (CACI) :

Conformément à la réglementation spécifique à la plongée subaquatique :

- ➲ il doit être renouvelé chaque année, de date à date au + tard ;
- ➲ le formulaire fourni par la FFESSM est **obligatoire pour les enfants de moins de 14 ans** au moment de l'inscription et recommandé pour les +14 ans ;
- ➲ seule une **copie est à joindre impérativement au dossier**, ***ce document étant nécessaire à l'établissement de votre licence, même si, pour les anciens, votre certificat est encore valable au moment de la remise de votre dossier***.
  L'original doit être conservé avec vos papiers personnels.

Conformément à la LOI n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire, un pass sanitaire est exigé à l'entrée de la piscine pour tout adulte +18 ans, puis à compter du 30 septembre 2021 pour tout jeune +12 ans.

Cotisation 2021-2022 :

Pour les Monterelais		Pour les non Monterelais	
140 €	adultes	155 €	adultes
100 €	conjoints, étudiants et enfants + 12 ans (nés avant le 31/12/2009)	115 €	conjoints, étudiants et enfants + de 12 ans (nés avant le 31/12/2009)
85 €	enfants - 12 ans (enfants nés après le 01/01/2010)	100 €	enfants - 12 ans (nés après le 01/01/2010)

- ➲ La totalité du règlement doit être remise avec le dossier, de préférence par chèque. Tarif dégressif pour les familles.
- ➲ Vous pouvez établir plusieurs chèques en précisant les périodes, **les remises en banque se faisant par défaut en début de chaque mois**.

Pour les Adhérents inscrits sur la saison 2020-2021

Le montant de la cotisation vous est communiqué individuellement.

Assurance :

La licence ne couvre pas les frais inhérents à un accident si vous en êtes la victime. Vous devez fournir l'attestation de votre assurance si elle vous couvre sur les activités subaquatiques.
Le Cabinet Lafont propose des compléments d'assurance dont le détail est précisé dans la plaquette jointe.

- ☞ Un règlement, séparé, peut être remis au Secrétariat du CSM Plongée qui se chargera d'en effectuer la souscription au moment de l'établissement de la licence.

Entraînements :

- ☞ **Adultes**, de 20h à 21h30, à partir du
  - Lundi 6 septembre 2021 : PN2/N2, PN3/N3 et +, PSP
  - Mardi 7 septembre 2021 : PN1/N1, Apnée ;
  - Jeudi 9 septembre 2021 : PN1/N1, PN2/N2, PN3/N3 et +, Apnée, PSP ;

  Bien entendu, vous pouvez toujours choisir le ou les créneaux auxquels vous souhaitez/pouvez venir, chaque activité ayant 2 créneaux possibles.
- ☞ **Jeunes**, de 10h30 à 12h, à partir du samedi 11 septembre 2021.
  Il est recommandé d'arriver à la piscine à partir de 10h15.

Pour toute difficulté, n'hésitez pas à nous contacter :
- lors des séances d'entraînement,
- par mél à secretariat@csmplongee.fr